



Communiqué de presse

Paris, le 19 mars 2019

Recrutement du directeur ou directrice du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris

Le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, fondé en 1795 par la réunion de l'École royale de chant et de déclamation et l'Institut national de musique, est un établissement reconnu à travers le monde pour l'excellence de son enseignement.

Implanté sur le site de la Villette depuis 1990, l'établissement accueille environ 1 260 élèves dont un peu plus de 17 % de ressortissants étrangers venus de 44 pays. Lieu de traditions et de rencontres artistiques, le Conservatoire est un laboratoire de création et d'innovation où toutes les expérimentations artistiques sont fortement encouragées. Les étudiants sont encadrés par un corps enseignant de haut niveau artistique et pédagogique et reçoivent ainsi une formation d'excellence dans les domaines de la musique, de la danse et des métiers du son, au titre de la formation initiale, de la formation continue et de la validation d'acquis de l'expérience.

Conformément aux statuts de l'établissement, modifiés par le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015, le ministre de la Culture a engagé le processus de sélection du directeur ou de la directrice qui succèdera à Bruno Mantovani au terme de son mandat en juillet 2019, après 9 ans au cours desquels il aura su amener le Conservatoire à son plus haut niveau, et à un rayonnement international incontesté.

Le directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par arrêté du ministre de la Culture, après avis du conseil d'administration.

La future direction devra poursuivre l'ambition portée par le Conservatoire : être l'un des tout premiers établissements d'enseignement supérieur de la création en France et à l'international et faire perdurer la volonté d'ouverture pédagogique, artistique et culturelle insufflée par l'actuel directeur.